

Saint-Etienne, le 08 AVR. 2021

Affaire suivie par :
Pierre BRUNDirection Développement Durable et Energies
Tél : 04 77 53 73 57
Courriel : pierre.brun@saint-etienne-metropole.frFédération Française des Véhicules
d'Epoque

Monsieur Jean Louis BLANC

B.P. 40068

92105 BOULOGNE-BILLANCOURT

Référence : 214637

Objet : Véhicules de collection et zone à faibles émissions

Monsieur,

Suite à votre demande du 9 février et vos échanges avec Mme Sylvie Fayolle, Vice-Présidente de Saint-Etienne Métropole en charge du Développement Durable et de la Transition Ecologique, vous me sollicitez pour une éventuelle mise en place d'un régime dérogatoire aux restrictions de circulation appliquées aux véhicules de collections.

Aussi, je vous rappelle que la zone à faibles émissions stéphanoise visera uniquement les Véhicules Utilitaires Légers et les Poids Lourds. A ce titre, la grande majorité des véhicules de collection n'est donc pas concernée par ces restrictions.

Pour le cas très précis des Véhicules Utilitaires Légers et les Poids Lourds, une campagne de concertation sera lancée au printemps. La liste des dérogations sera établie à l'issue de cette phase de concertation.

Vous pourrez, dès son lancement, participer à la concertation via le site de Saint-Etienne Métropole :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/developpement-durable/qualite-de-lair>

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre collectivité, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Très cordialement,

Gaël PERDRIAU

Président de Saint-Etienne Métropole
Maire de Saint-Etienne